

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 DECEMBRE 2022**

Le 5 décembre 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEPOETRE, Maire

Sont présents : M. Pierre LEPOETRE, Mme Michèle DEFERT, M. Yvan DERAMBURE, Mme Marie ZOUINI, M. Régis de COLNET, M. Jean-Luc DUBAN, M. Patrick LELIEVRE, Mme Florence MULTON, Mme Nadège ESTEVES

Excusés : M. Thierry GOLLIOT qui donne pouvoir à M. Jean-Luc DUBAN, Mme Véronique DETOUILLOIN qui donne pouvoir à M. Régis de COLNET, M. Michel TRUFFAUT qui donne pouvoir à M. Pierre LEPOETRE, M. Didier PONCET qui donne pouvoir à M. M. Yvan DERAMBURE, Mme Angélique HUBAUD à M. Patrick LELIEVRE.

Absente non excusée : Mme Stéphanie DERIVIERE

M. Jean-Luc DUBAN a été élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut donc délibérer valablement.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur les procès-verbaux des 10 et 17 octobre derniers. Aucune remarque n'étant formulée, ils sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur LEPOETRE procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour :

- 1) Décisions du Maire
- 2) DEMANDE DE SUBVENTION DETR : Acquisition du terrain (résidence seniors)
- 3) DEMANDE DE SUBVENTION FNADT : Acquisition du terrain (résidence seniors)
- 4) MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC : convention avec la FDE 80
- 5) MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC : demande de subvention auprès du Département
- 6) AMIENS METROPOLE : convention de financement pour la modernisation de l'éclairage public (voies métropolitaines)
- 7) Décision modificative de crédits
- 8) SALLE DES FETES : réduction occasionnelle de loyer
- 9) Informations diverses

1) Décisions du Maire

Monsieur LEPOETRE relate les décisions prises dans le cadre de ses délégations votées le 8 juin 2020 :

- Décision n°1 : Il a été remboursé à Monsieur et Madame FLOQUET la somme de 237.82 Euros concernant la reprise de leurs concessions 119D et 120D
- Décision n°2 : Demande de subvention au titre de la DETR 2023 pour l'acquisition d'un nouveau système de chauffage à la salle Espérance. Montant HT 13 000.99 E, subvention attendue 35% 4 550.35 Euros
- Décision n°3 : Demande de subvention au titre de la DETR 2023 pour l'acquisition d'un nouveau système de chauffage pour la maison médicale. Montant HT 15 439.67 E, subvention attendue 35% 5 403.89 Euros
- Décisions n°4 et n°5 Demande de subvention au titre de la DETR 2023 et auprès du DEPARTEMENT pour l'installation d'une nouvelle caméra VPI sur la façade de la Mairie. Montant HT 2 762.50 Euros, subventions attendues 30% 828.75 Euros et 40% 1 381.25 Euros.

2/3 DEMANDE DE SUBVENTION DETR /FNADT: Acquisition du terrain (résidence séniors)

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il existe une possibilité d'être aidé par la Préfecture pour financer l'acquisition du terrain à hauteur de 30% (90 000 Euros) au titre de la DETR. Ce dispositif de financement n'a jamais encore été utilisé pour ce type de projet. Il s'agit donc de lancer le dossier et de le compléter au fur et à mesure des demandes.

Monsieur LEPOETRE ajoute qu'une subvention peut être également sollicitée via le FNADT (Fonds Nation d'Aménagement et de Développement du Territoire) à hauteur de 50% ce qui porterait le financement à 80%, taux maximum.

Il présente ensuite le plan de financement prévisionnel:

Montant acquisition foncière	300 000.00
Subvention au titre de la DETR 30%	90 000.00
Subvention au titre de la FNADT 50%	150 000.00
Reste à charge (fonds propres et emprunt)	60 000.00

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée,

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2023 et du FNADT pour l'acquisition de deux parcelles de terrain en vue de construire des logements dédiés séniors.

4/5 MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC : convention avec la FDE80 et demande de subvention auprès du Département

Monsieur LEPOETRE expose à l'assemblée le projet de modernisation de l'éclairage Rue des

tisserands, Rue Pierre BUQUET, Rue du Cul de Sac, la Ruelle, Résidence Marguerite et Résidence Saint Gentien. Le montant des travaux est estimé à 57 677 Euros TTC.

Il précise que la FDE 80 prendra à sa charge 26 445 Euros et que le Département subventionnera l'opération à hauteur de 40% soit 18 166. Euros.

Vu la proposition de convention de la FDE80 pour la maîtrise d'ouvrage avec le plan de financement ci-dessous sur la base d'un montant estimatif de travaux :

Fonds de concours versé par la FDE80	26 445.00 €
Aide du Département de la Somme 40%	18 166.00 €
Contribution de la Commune dont TVA	13 066.00 €
TOTAL TTC	57 677.00 €

Après l'exposé du Maire,
Le vote est à main levée,

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- adopte le projet qui lui est présenté et le plan de financement estimatif
- accepte de solliciter l'aide du Département à hauteur de 40% du montant HT
- autorise le Maire à signer la convention correspondante avec la FDE80

6) AMIENS METROPOLE : convention de financement pour la modernisation de l'éclairage public (voies métropolitaines)

Monsieur le Maire rappelle le projet d'AMIENS METROPOLE de s'engager dans un programme de travaux de maintenance et d'actions de maîtrise de l'énergie de nature à diminuer les consommations énergétiques de ses installations d'éclairage public sur les voies métropolitaines.

Par le biais du dispositif « intracting », la commune pourra verser à AMIENS METROPOLE le montant du gain financier engendré par ces nouvelles installations.

Monsieur LEPOETRE propose au vote le projet de convention de ce financement entre la commune et AMIENS METROPOLE, AMIENS METROPOLE prenant en charge 12% des travaux.

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée,

L'assemblée accepte à l'unanimité de participer au dispositif intracting et charge le Maire de signer la convention et toutes pièces s'y rapportant.

7) Décision modificative de crédits

Monsieur LEPOETRE présente à l'assemblée la modification de crédits budgétaires ci-dessous nécessaire pour effectuer les opérations : modernisation de l'éclairage public, remplacement d'une borne à incendie, réparation de deux pompes à chaleur à la mairie,

DEPENSES		RECETTES		
21538-969	Voirie - Autres réseaux	33 000,00	1326-969 Voirie- subvention autres	26 445,00
21568-987	Sécurité--Matériel incendie	2 000,00		
2158-958	Mairie- Autres installations	9 600,00		
2182-990	Atelier- Matériel de transport	- 9 000,00		
2188-949	Salle des fêtes Autres installations tech	- 9 155,00		
		26 445,00		26 445,00

Après en avoir débattu,

Le vote est à main levée

L'assemblée vote à l'unanimité la décision de modification de crédits.

8) SALLE DES FETES : réduction occasionnelle de loyer

Monsieur DERAMBURE expose à l'assemblée les différents problèmes rencontrés par Monsieur et Madame PONCET lors de leur location de la salle Espérance (tables manquantes, trou dans le parquet...).

Il propose au Conseil municipal de voter une réduction de 100 Euros portant ainsi la somme due par Monsieur et Madame PONCET à 200 Euros au lieu de 300 Euros.

Après en avoir débattu,

Le vote est à main levée

L'assemblée accepte à l'unanimité.

9) Informations / questions diverses.

Monsieur LEPOETRE souhaite féliciter les élus pour l'organisation des différents événements de fin d'année (11 novembre, repas des aînés, colis, Noël des enfants, maisons fleuries)

Monsieur LEPOETRE fait état des difficultés de remplacement et de recrutement de nouveaux agents (école) suite à de nombreux arrêts maladie et à deux départs en cette fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35

A collection of handwritten signatures in black and blue ink, likely representing the council members present at the meeting. The signatures are scattered across the bottom half of the page.